



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 mai 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 4 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de décision présenté par le Président de la Commission du développement durable

La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/2009

Le Conseil économique et social, rappelant la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé qu'il devrait s'écouler au moins deux semaines entre la clôture de la session des organes intergouvernementaux concernés et l'ouverture de la session de la Commission du développement durable, et rappelant en outre la résolution 13/1 de la Commission du développement durable, dans laquelle celle-ci a notamment décidé de consacrer, en 2008, à la fin de sa session d'examen, un débat distinct sur le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des décisions relatives aux ressources en eau et à l'assainissement, qu'elle a adoptées à sa treizième session, ainsi qu'aux liens qui existent entre elles, décide que la seizième session de la Commission du développement durable (session d'examen) se tiendra du 5 au 20 mai 2008, que la réunion intergouvernementale préparatoire de la dix-septième session de la Commission aura lieu du 23 au 27 février 2009, et que la dix-septième session (session directive) de la Commission se tiendra du 4 au 15 mai 2009.

